

Data / Date : 15 juin 2021

Afar seguit per / Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Objète / Objet :

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°8
E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de Cultura

Destinatari / Destinataire :

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément à l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. » ;

Et faisant suite à la séance n.8, du 15 juin 2021 à 10h (convocation en date du 2 juin 2021), pour laquelle le Président a constaté l'absence de quorum (9 représentants des personnes publiques membres présents) et a donc ajourné la séance ;

Je vous invite à participer¹ au conseil d'administration n.8 dont la date de report est le :

VENDREDI 25 JUIN 2021 – à 10h

Rappel de l'ordre du jour (inchangé) :

Rapport n.1 :

1. Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.7 du 29 janvier 2021

Rapport n.2 :

2. Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020

Rapport n.3 :

3. Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020, conforme au compte de gestion

Rapport n.4 :

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020

1 - Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapport n.5 :

5. Décision modificative n.1 au BP 2021, intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapport n.6 :

6. Autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour accomplir toutes formalités et signer les documents contractuels dans le cadre de l'accueil d'un ou d'une volontaire en service civique pour des missions d'accueil en *Mediatèca* et de médiation autour de la langue et de la culture occitanes

Rapport n.7 :

7. Autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour accomplir toutes formalités et signer les documents contractuels dans le cadre de l'accueil d'étudiant.es en contrat d'apprentissage, sous réserve des crédits nécessaires

Rapport n.8 :

8. Prise d'acte des opérations portées par le CIRDOC - Institut occitan de cultura et de leurs incidences budgétaires dans le cadre du Projet Ciutat

Points informatifs - Questions diverses

- Présentation Rapport d'activité de l'année 2020
- Agenda et saison culturelle et événementielle
- Présentation de la politique d'acquisition pour l'exercice 2021

Date de la prochaine réunion

Septembre - Octobre 2021 :

Délibérations :

- Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022
- Autorisation de demander des subventions pour l'exercice 2022
- Renouvellement du contrat ligne de trésorerie de l'Etablissement
- Approbation des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines de l'Etablissement

Vous avez la possibilité d'assister à ce conseil d'administration :

- dans les locaux du siège social – *Mediatèca* [1 Bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers]
- dans les locaux du site délégué Nouvelle-Aquitaine – *Etnopôle* [Château d'Este, Avenue de la Pléiade 64140 Billère]
- par visioconférence dont le lien vous sera communiqué la veille par courriel

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le CIRDOC – Institut occitan de Cultura
Le Président, **Patrick ROUX**



Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.7 du 29 janvier 2021
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Etnopòle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	27,25 voix /75
Pour	27,25 voix
Contre	0
Abstention	0

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU la convocation en date du 21 janvier 2021 au conseil d'administration n.7 de l'E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

VU les délibérations n.1 à 3 du conseil d'administration n.7 en date du 29 janvier 2021 ;



CIRDOC - Institut occitan de Cultura Conseil d'Administration n.7 Procès verbal du 2021-01-29

29 janvier 2021 / 11:00 - Date de la convocation : 21/01/2021

Nombre de représentants en exercice : 20

Nombre de voix exprimées : 57,5 /75

Membres présents (10 votants)

Site de Béziers (3) : Patrick Roux - Président, conseiller régional région Occitanie ; Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture, DRAC Occitanie ; Sandra Juan - représentante du personnel, CIRDOC - Institut occitan de Cultura ; Cyril Gispert - directeur général, CIRDOC - Institut occitan de Cultura (voie consultative).

Site de Billère (1) : Marie-Alix Nicaise - représentante du personnel, CIRDOC - Institut occitan de Cultura

En visioconférence (8) : Alberte Frey, 3^e adjointe au Maire, ville de Béziers ; Mumine Ozsoy - conseillère régionale, région Nouvelle-Aquitaine ; Danièle Azémar - conseillère régionale, région Occitanie ; Dolorès Roqué - conseillère régionale, région Occitanie ; Sophie Courrière-Calmon - conseillère régionale, région Occitanie - Serge Regourd - conseiller régional, région Occitanie ; Bernard Gilabert - conseiller régional, région Occitanie ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée [*rapport n.1 uniquement - problème de connexion*] ; Katy Bernard - personnalité qualifiée [*à compter du rapport n.2*].

NB : 6 représentants de la région Occitanie à la séance >> seulement 4 votants pris en compte conformément aux statuts de l'Établissement.

Membres représentés (2)

Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers : représenté par Mme Alberte Frey ; Charline Claveau - conseillère régionale, région Nouvelle-Aquitaine : représentée par Patrick Roux ; Dominique Salomon - conseillère régionale, région Occitanie : représentée par Dolorès Roqué

Autres participants :

Eric Misse - chargé de mission culture, conseil départemental de l'Aude ; Philippe Vialard - responsable unité occitan catalan, région Occitanie ; Colette Laplèche - responsable Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane, conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ; Justine Terrade, chargée de mission langues et cultures régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Jean-Jacques Casteret - directeur adjoint, CIRDOC - Institut occitan de Cultura ; Inès Clément - directrice administrative et financière, CIRDOC - Institut occitan de Cultura

Membres excusés

Marie-Pierre Pons - vice présidente, département de l'Hérault ; Jean Lacoste - conseiller communautaire, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Monique Sémavoine - conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques ; Patrick Volpilhac, directeur de l'ALCA, personnalité qualifiée ; Christophe Thomas - 3^e vice-président délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat, à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation, communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; Gauthier Lagalaye - Directeur de projet - Mission Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées

Le Président constate le quorum et ouvre la séance.

Ordre du jour

Présentation de l'actualité de l'Établissement en temps de crise / Cyril Gispert, directeur du CIRDOC - Institut occitan de Cultura

> Trois récents événements, transformés sous la forme d'édition numérique au regard de la période de crise sanitaire, et qui ont touché un public plus important que ce qu'il aurait pu être en édition

présentielle ; bien que l'établissement regrette de ne pouvoir accueillir le public que dans des conditions et jauge très limitées :

- "Es Nadalet" : événement réseau (3'400 vues) et opération patrimoniale (valorisation d'une acquisition)
- Nuit de la Lecture : 45 lectures au cours de la soirée pour 1500 vues, autour des auteures et [auteurs](#) majeurs ayant rejoint la façade de la Mediatèca occitana (CIRDOC – Béziers). Avec une poursuite de l'événement autour de la quinzaine de l'égalité dans le cadre d'un partenariat avec la Maison de région de Béziers.

Par ailleurs, cet événement a suscité un don autour des ressources de Rosina de Pèire.

Demande de Matthieu Desachy à ce sujet (conseiller pour le livre et la lecture -DRAC Occitanie) : enregistrement officiel au cours de la prochaine séance du Conseil d'administration > permet une traçabilité des acquisitions de l'Établissement et un formalisme des dons éventuellement valorisés par la suite dans des dossiers de subvention à dimension patrimoniale.

NB : il existe une délégation de signature du Conseil d'administration au Président pour ce faire et tout acte de don, dépôt, leg fait l'objet d'un acte écrit et signé.

- Colloque "La littérature carcérale à travers les siècles et les langues" à partir de l'oeuvre de Bellaud de la Bellaudière en partenariat avec l'Université Paul Valéry : jusqu'à 40 participants en simultanés avec un large plateau d'intervenants issus de différents sites universitaires et laboratoires de recherche (Université de Montréal, Université de Jiangxia, Sorbonne Université, Paris Diderot, Université de Clermont-Auvergne, Université de Toulouse Jean Jaurès ...) En parallèle : développement d'un nouveau système d'exposition virtuelle, mettant l'accent sur l'accessibilité aux publics, base d'un nouveau catalogue en ligne complémentaire à celui des expositions physiques.

https://expo.occitanica.eu/bellaud_de_la_bellaudiere/

> Travail avec les Bibliothèques départementales de prêt pour diffuser et mettre à disposition des structures départementales le service et l'offre aux collectivités et personnes publiques.

> Projet Ciutat, déménagement de l'ethnopolé de Billère à Pau et installation dans le quartier du Hédas.

> Impact attendu de la crise sanitaire sur le projet [Daphnis et Alcimadure](#), notamment sa restitution publique au théâtre de Béziers et son déploiement auprès de scolaires. Toutefois, ouverture à cette occasion d'un dialogue enrichissant avec le directeur du Conservatoire de l'agglomération de Béziers notamment sur des questions de Master class ou la structuration de la filière des musiques populaires et traditionnelles.

Délibération n.1

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.6 du 2 décembre 2020.

[Le procès-verbal du Conseil d'administration n.6 du 2 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.](#)

Délibération n.2

Vote du Budget primitif pour l'exercice 2021 (BP 2021)

[Le budget primitif pour l'exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.](#)

Éléments portés au cours de la séance :

RAPPEL - Contributions statutaires à l'EPCC : 1 058 000 €

- ✓ Région Occitanie 500 000 €
- ✓ Région Nouvelle-Aquitaine 215 000 €
- ✓ Etat 100 000 €
- ✓ Ville de Béziers 100 000 €
- ✓ Département de l'Hérault 50 000 €
- ✓ Département des Pyrénées-Atlantiques 33 000 €
- ✓ Département de l'Aude 20 000 €
- ✓ CA Béziers-Méditerranée 20 000 €
- ✓ CA Pau-Béarn-Pyrénées 20 000 €

Section de fonctionnement :

- (+) 335'486, 30 € de recettes nouvelles et venant s'ajouter aux contributions statutaires de l'Etablissement
- Masse salariale globale 2021 = 60 % des dépenses de la section de fonctionnement
- Masse salariale permanente de l'Etablissement = 70% des contributions statutaires
- 15 mois de stage gratifié proposés aux étudiants

Section d'investissement :

- 45'433, 59 € d'apport sur fonds propres de l'Etablissement généré grâce aux opérations d'amortissement, soit + de 75% du besoin de financement
- Besoin identifié en excédent de fonctionnement 2021 : 14'086, 57 €
- Subvention exceptionnelle de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées à hauteur de 5'000 € pour la sauvegarde de la bibliothèque et des archives de Simin Palay dont l'Etablissement fera l'acquisition et assurera le traitement et la conservation

État du personnel au 1er janvier 2021 :

Le personnel de l'EPCC au 1er janvier 2021 se décompose de la manière suivante :

Grade	Cat.	ETP	TP	Titulaire FPT	Contractuel(s)
Filière culturelle					
Conservateur Patrimoine					
• Bibliothèque	A+	1			1 (détachement)
• Musée	A+	1			1
Att. Conservation du patrimoine	A	2			2 (dont 1 contrat de mission)
Bibliothécaire territorial	A	1	2 [90%]	1	2
Ass. conservation pat. 1ère classe	B	1			1
Ass. conservation pat. 2ème classe	B	2			2
Ass. conservation pat.	B	1	1 [80%]	1	1
Adjoint terr. du pat.	C	1		1	

Filière administrative					
Attaché-e territorial	A	1		1	
Rédacteur territorial	B	1			1
Adjoint adm. ppal 2ème classe	C		1 [80%]	1	
Filière technique					
Ingénieur	A	1			1
Agent d'entretien	C		1 (11,4%)		1

Eléments comparatifs BP 2021 - BP 2020 :

CIRDOC – Institut occitan de Cultura

	B.P. 2021	B.P. 2020	Evolution
TOTAL Dépenses Fonctionnement	1 394 828,03	1 330 747,94	5%
TOTAL Recettes de Fonctionnement	1 394 828,03	1 330 747,94	5%
TOTAL Dépenses Investissement	59 520,16	58 761,00	
TOTAL Recettes Investissement	59 520,16	58 761,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2021	B.P. 2020	Evolution
Contributions statutaires EPCC	1 058 000,00	1 058 000,00	
Subventions	335 486,30	203 309,98	39%
Autres	1 341,73 (1)	69 437,96 (2)	

(1) à venir : affectation du résultat de l'exercice N-1 (2020) – en attente vote compte administratif et de gestion
(2) notamment clôture des comptes de l'InOC et excédent de fonctionnement reporté

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2021	B.P. 2020	Evolution
Charges à caractère général	459 691,50	509 979,13	-11%
DONT :			
Contrat de prestations de service	210 949,01	247 327,59	-17%
Crédits avec retombées économiques directes pour les territoires	39 522,09	38 902,09	2%
Autres crédits d'interventions artistiques	30 581,15	24 500,00	20%

Evolution des recettes de fonctionnement consacré aux dépenses de masse salariale plus qu'aux prestations de service
> 2 agents recrutés sur des emplois temps plein à raison d'un an, et 100 % dédié à de la gestion de projet

Projection d'économie en Coût de fonctionnement (*) :

€ 20 000 4%

(*) Résiliation d'un des services liés au Datacenter et son répliqua – rationalisation de l'équipement et hébergement du répliqua dans les futurs locaux de l'Ethnopôle à la Ciutat, et non plus chez un prestataire externalisé.

Charges de personnels	839 715,72	741 031,97	12%
16 agents permanents			
Masse salariale permanente EPCC	743 869,30	699 850,99	6%
Ecart >>> vacance Direction en 2020			
Soit emploi non permanent :	95 846,42	41 180,98	57%
% de la masse salariale permanente sur les contributions statutaires de l'E.P.C.C.	70%	66%	

Autres charges de gestion courante	29 500,90	27 794,98	6%
Charges financières	6 399,75	6 399,75	0%

Opérations d'ordre entre sections	45 433,59	45 542,11	0%
Virement entre sections	14 086,57	0,00	100%
Soit effort d'investissement :	59 520,16	45 542,11	23%

Autres recettes de la section d'investissement :			
Affectation du résultat de l'exercice N-1	à venir	13 218,89	

Répartition par Site de la masse salariale permanente de l'Établissement :

Site <i>Mediatèca</i> - Béziers (34 ; siège social) 12 Agents sur emploi permanent	Site Etnopôle - Billère (64 ; site délégué) 4 Agents sur emploi permanent
Filière Culturelle	
1 Conservateur (bibliothèque - A+) 3 Bibliothécaires (A) 1 Assistante de conservation 1ère classe (B) 1 Assistante de conservation 2è classe (B) 1 Assistante de conservation du pat. (B) 1 Adjoint territorial du pat. (C)	1 Conservateur (musée - A+) 2 Attaché de conservation du pat. (A) <i>dont 1 contrat de mission non permanent</i> 1 Assistante de conservation 2è classe (B) 1 Assistante de conservation du pat. (B) <i>Recrutement en cours : 1 Assistante de conservation 1ère classe sur contrat de mission</i>
Filière administrative	
1 Attaché (A) 1 Rédacteur (B) 1 Adjoint administratif (C)	/
Filière technique	
1 ingénieur (A)	1 agent d'entretien (C) (TP <15%)
Postes inscrits au tableau des effectifs mais non pourvus : utilisés dans le cadre de vacation financés par des subventions	
Grade : Attaché de conservation du patrimoine Attaché de conservation du patrimoine Assistant de conservation 1ère classe Assistant de conservation 1ère classe	Mission(s) : Chargé de médiation numérique Edition et communication Chargé de traitement et d'études doc. Responsable ressources et services publics

Délibération n.3

Autorisation donnée au Président et au Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour réaliser un devis à l'attention de la région Occitanie pour une prestation d'ingénierie culturelle à destination des porteurs de projet Total Festum (édition 2021) ; et pour réaliser les contractualisations et facturations afférentes en cas d'acceptation.

L'autorisation donnée au Président et au Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour réaliser un devis à l'attention de la région Occitanie pour une prestation d'ingénierie culturelle à destination des porteurs de projet Total Festum (édition 2021) ; et pour réaliser les contractualisations et facturations afférentes en cas d'acceptation est approuvée à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Matthieu Desachy - Conseiller pour le livre et la lecture, DRAC Occitanie

- Attire l'attention des participants à la séance sur la sortie (début février 2021) d'un appel à projets de la DGLFLF "Actions culturelles et Langues Française" ; appel qui sera ouvert à tous les acteurs des langues régionales.
 - Possibilité de candidature de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura
 - Diffusion de l'Appel à projets
- La DRAC - Occitanie a été sollicitée par La Talvera ([association CORDAE/La Talvera](#)) pour un conventionnement cadre entre la DRAC et l'association.

3 observations ont été émises par la DRAC :

- sur la gouvernance : la DRAC ne souhaite pas être membre du comité de pilotage mais d'un comité de suivi
- sur la nécessité de partenariats réels attendus
- sur la nécessité de signalement, conservation, communication et même dévolution des fonds, notamment collections ethnologiques, acquises par des fonds publics.

>> Possibilité de faire une réunion en ce sens avec les acteurs culturels qui le souhaitent.

Fin de la séance.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

➔ **D'approuver le procès verbal du conseil d'administration n.7 du 29 janvier 2021.**

A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168

Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 25 JUIN 2021
DÉLIBÉRATION N° 2**

Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Etnopôle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	27,25 voix /75
Pour	27,25 voix
Contre	0
Abstention	0

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération N°5 du Conseil d'administration du 13 février 2020 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°10 du Conseil d'administration du 3 juillet 2020 portant approbation de la décision modificative n.1 au BP 2020 ;

Vu la délibération N°8 du Conseil d'administration du 2 décembre 2020 portant approbation de la décision modificative n.2 au BP 2020 ;

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'Établissement pour le même exercice.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE – COMPTE DE GESTION 2020

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Résultat de l'exercice 2020	Rappel Compte de gestion 2019
Dépenses :	1'148'266, 30 €	1 613 518, 86 €
Recettes :	1'306'673, 46 €	1 649 021, 14 €
Résultat de l'exercice 2020 :	158'407, 16 €	35 502, 28 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	182'523.55 € <i>Résultat + Affectation du résultat 2019</i> <i>[Crédit au compte 002 (RF) : 24'116, 39 €]</i>	37 335, 28 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	Résultat de l'exercice 2020	Rappel Compte de gestion 2019
Dépenses :	32'648, 23 €	66 087, 94 €
Recettes :	58'761, 00 €	99 692, 44 €
Résultat de l'exercice 2020 :	26'112, 77 €	33 604, 50 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	12'893, 88 € <i>Résultat 2020 + Affectation du résultat 2019</i> <i>[Débit au compte 001 (DI) : (-) 13'218, 89 €]</i>	(-) 13 218, 89

- Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de : 184'519, 93 €, dont 26'112, 77 € d'excédent en section d'investissement et 158'407, 16 € d'excédent de fonctionnement. ; afin de couvrir le besoin en investissement, et de prendre en compte le résultat de clôture cumulé de l'exercice.

Cet excédent s'explique par les nombreux événements qui n'ont pu être organisés en raison de la crise sanitaire de Covid-19 ; mais dès lors que cela a été possible, les actions ont été transformées afin de se maintenir sous forme numérique (économie de défraiements).

- **Résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2020 de : 195'417, 43 € - soit 85,7 % de taux de réalisation**

[ratio fonctionnement + investissement : résultat de clôture cumulé / recettes 2020 en %].

Extrait du compte de gestion :

034036
TRES BEZIERS MUNICIPALE



35900 - EPCC CIRDOC

II-1
Exercice 2020

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	58 761,00	1 330 747,94	1 389 508,94
Titres de recettes émis (b)	63 558,00	1 806 679,46	1 870 237,46
Réductions de titres (c)	4 797,00	500 006,00	504 803,00
Recettes nettes (d = b - c)	58 761,00	1 306 673,46	1 365 434,46
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	58 761,00	1 330 747,94	1 389 508,94
Mandats émis (f)	32 648,23	1 269 201,91	1 301 850,14
Annulations de mandats (g)		120 935,61	120 935,61
Dépenses nettes (h = f - g)	32 648,23	1 148 266,30	1 180 914,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	26 112,77	158 407,16	184 519,93
(h - d) Déficit			

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- ➔ D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 ;
- ➔ De dire que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168
Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

034036

TRES. BEZIERS MUNICIPALE

35900 EPCC CIRDOC

ORIGINE DU DOCUMENT : joel.hingray

Exercice : 2020

Budget collectivité : 35900

A Viser : 0

Edition Provisoire : 1

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. BEZIERS MUNICIPALE

N° CODIQUE 034036

Date d'édition : 25/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 35900

N° de SIRET 20008844100015

**EPCC CIRDOC
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M HINGRAY Joel
034036 TRES. BEZIERS MUNICIPALE**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 25/02/2021

N° CODIQUE 034036
TRES. BEZIERS MUNICIPALE
Date d'édition : 25/02/2021

Population : 74495
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature
Exercice 2020

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 51
4EME PARTIE : Page des signatures	52

SITUATION PATRIMONIALE

35900 - EPCC CIRDOC
BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	5,16	Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	82,21
Constructions		Réserves	615,38
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-50,49
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	24,12
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	158,41
Autres immobilisations corporelles	648,48	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	648,48	Subventions non transférables	19,44
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	653,64	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	849,05
Créances	226,37	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	669,32	Fournisseurs	187,66
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	508,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	895,69	Total dettes à court terme	696,62
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	696,62
		Comptes de régularisations	3,65
TOTAL ACTIF	1 549,32	TOTAL PASSIF	1 549,32

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	28 896,99	23 734,74	5 162,25	2 660,25
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art	386 544,40		386 544,40	364 901,06
	Autres immobilisations corporelles	508 018,06	246 087,40	261 930,66	298 969,88
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	923 459,45	269 822,14	653 637,31	666 531,19

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	923 459,45	269 822,14	653 637,31	666 531,19
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	923 459,45	269 822,14	653 637,31	666 531,19

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	9,00		9,00	20 009,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	225 356,68		225 356,68	500 000,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	669 320,85		669 320,85	131 626,84
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	895 686,53		895 686,53	652 635,84

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 819 145,98	269 822,14	1 549 323,84	1 319 167,03

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	615 380,16	602 161,27
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	24 116,39	1 833,00
	Résultat de l'exercice	158 407,16	35 502,28
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-50 492,93	-50 492,93
	Fonds globalisés	82 206,71	82 206,71
	Subventions non transférables	19 437,25	19 437,25
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	849 054,74	690 647,58

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie	500 000,00	500 000,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	187 662,22	117 919,45
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	8 956,75	
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	696 618,97	617 919,45

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	3 650,13	10 600,00
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	3 650,13	10 600,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 549 323,84	1 319 167,03

35900 - EPCC CIRDOC

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 261,31	1 635,45
Produits des services	0,95	0,46
Autres produits	8,58	9,26
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 270,85	1 645,17
Traitements, salaires, charges sociales	711,32	735,04
Achats et charges externes	340,12	479,99
Participations et interventions	26,79	62,35
Dotations aux amortissements et provisions	45,54	46,41
Autres charges	12,89	17,05
Charges courantes non financières	1 136,66	1 340,84
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	134,18	304,33
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	6,40	5,70
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-6,40	-5,70
RÉSULTAT COURANT	127,79	298,64
Produits exceptionnels	30,62	1,87
Charges exceptionnelles		265,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	30,62	-263,13
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	158,41	35,50

35900 - EPCC CIRDOC

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	953,66	456,04
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	8 583,94	9 262,92
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 261 309,98	1 635 451,04
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	1 270 847,58	1 645 170,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	516 329,41	533 168,55
Charges sociales	194 990,35	201 869,37
Achats et charges externes	340 120,10	479 989,43
Impôts et taxes	12 885,21	14 776,93
Dotations amortissements des immob	45 542,11	46 409,12
Dot amort sur charges à répartir		

35900 - EPCC CIRDOC

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	1,46	2 276,70
Contingents et participations		
Subventions	26 794,10	62 346,60
TOTAL II	1 136 662,74	1 340 836,70
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	134 184,84	304 333,30
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	6 399,75	5 697,26
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	6 399,75	5 697,26

35900 - EPCC CIRDOC

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-6 399,75	-5 697,26
A + B - RESULTAT COURANT	127 785,09	298 636,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	30 215,95	1 858,60
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	406,12	7,64
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	30 622,07	1 866,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		265 000,00
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		265 000,00

35900 - EPCC CIRDOC

COMPTE DE RESULTAT 2020

[illegible]

ANNEXE

35900 - EPCC CIRDOC

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

35900 - EPCC CIRDOC

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

35900 - EPCC CIRDOC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	58 761,00	1 330 747,94	1 389 508,94
Titres de recettes émis (b)	63 558,00	1 806 679,46	1 870 237,46
Réductions de titres (c)	4 797,00	500 006,00	504 803,00
Recettes nettes (d = b - c)	58 761,00	1 306 673,46	1 365 434,46
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	58 761,00	1 330 747,94	1 389 508,94
Mandats émis (f)	32 648,23	1 269 201,91	1 301 850,14
Annulations de mandats (g)		120 935,61	120 935,61
Dépenses nettes (h = f - g)	32 648,23	1 148 266,30	1 180 914,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	26 112,77	158 407,16	184 519,93
(h - d) Déficit			

35900 - EPCC CIRDOC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-13 218,89		26 112,77		12 893,88
Fonctionnement	37 335,28	13 218,89	158 407,16		182 523,55
TOTAL I	24 116,39	13 218,89	184 519,93		195 417,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	24 116,39	13 218,89	184 519,93		195 417,43

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

[illegible]

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2051	Concessions et droits similaires	4 275,50		4 275,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	4 275,50		4 275,50
2161	Oeuvres et objets d'art	900,00		900,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	12 285,48		12 285,48
2168	Autres collections et oeuvres d'art	8 457,86		8 457,86
2183	Matériel de bureau et matériel informati	6 729,39		6 729,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	28 372,73		28 372,73
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	32 648,23		32 648,23
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	32 648,23		32 648,23
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	32 648,23		32 648,23

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 218,89		13 218,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	13 218,89		13 218,89
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 218,89		13 218,89
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 218,89		13 218,89
28051	Concessions et droits similaires	1 773,50		1 773,50
28183	Matériel de bureau et matériel informati	34 215,09	4 797,00	29 418,09
28184	Mobilier	14 231,82		14 231,82
28188	Amortissements autres immobilisations co	118,70		118,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 339,11	4 797,00	45 542,11
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	50 339,11	4 797,00	45 542,11
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	63 558,00	4 797,00	58 761,00

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	153,76		153,76
60612	Achats non stockés de fournitures non st	30 141,60		30 141,60
60622	Achats non stockés de carburants	5 392,63	847,25	4 545,38
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	4 531,50	80,40	4 451,10
6064	Achats non stockés de fournitures admini	6 734,77	555,18	6 179,59
6065	Achats non stockés de livres disques cas	2 049,85	530,60	1 519,25
611	Contrats prestations de services	141 601,72	33 599,89	108 001,83
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	93 288,05	38 188,74	55 099,31
6156	Services extérieurs - maintenance	26 914,56		26 914,56
6168	Autres	4 691,75		4 691,75
6184	Services extérieurs - divers - versement	5 288,00	630,00	4 658,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de	12 098,17		12 098,17
6188	Services extérieurs - autres frais diver	9,00	9,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	110,00		110,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	240,00		240,00
6231	Publicité publications relations publicu	2 484,00		2 484,00
6232	Publicité publications relations publicu	8 594,00	5 094,00	3 500,00
6236	Publicité publications relations publicu	20 018,51	6 929,60	13 088,91
6238	Publicité publications relations publicu	3 940,00	2 500,00	1 440,00
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	5 970,47	147,58	5 822,89
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	1 604,54		1 604,54
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	10 211,41		10 211,41
6261	Frais d'affranchissement	4 168,91	97,99	4 070,92
6262	Frais de télécommunications	20 449,09	2 333,59	18 115,50

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6281	Autres services extérieurs - concours di	3 780,00	2 490,00	1 290,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	12 941,85	1 115,00	11 826,85
6288	Autres services extérieurs	8 816,01	955,23	7 860,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	436 224,15	96 104,05	340 120,10
6331	Versement de transport	4 296,09		4 296,09
6332	Cotisations versées au FNAL	448,91		448,91
6336	Cotisation au centre national et au cent	6 778,05		6 778,05
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	1 362,16		1 362,16
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	138 566,63		138 566,63
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	4 680,24		4 680,24
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	36 729,16		36 729,16
64131	Personnel non titulaire - rémunération	323 104,22		323 104,22
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	115 872,29		115 872,29
6453	Cotisations aux caisses de retraites	57 816,08		57 816,08
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	12 718,53		12 718,53
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	5 488,94		5 488,94
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	3 614,86		3 614,86
6478	Autres charges sociales diverses	155,88		155,88
6488	Autres charges de personnel	17 776,74		17 776,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	729 408,78		729 408,78
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	46 828,66	20 034,56	26 794,10
65888	Autres	1,46		1,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	46 830,12	20 034,56	26 795,56
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	6 399,75		6 399,75

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	6 399,75		6 399,75
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 218 862,80	116 138,61	1 102 724,19
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	50 339,11	4 797,00	45 542,11
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 339,11	4 797,00	45 542,11
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 339,11	4 797,00	45 542,11
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 269 201,91	120 935,61	1 148 266,30

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	4 527,58		4 527,58
6479	Remboursements sur autres charges social	676,23		676,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	5 203,81		5 203,81
7062	Prestation services redevances et droits	953,66		953,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	953,66		953,66
74718	Autres participations de l'Etat	203 309,98		203 309,98
7472	Participations - Régions	715 000,00		715 000,00
74741	Participations des Communes membres du G	100 000,00		100 000,00
7477	Participations - budget communautaire et	500 000,00	500 000,00	
7478	Participations - autres organismes	243 000,00		243 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 761 309,98	500 000,00	1 261 309,98
7588	Autres produits divers de gestion couran	8 589,94	6,00	8 583,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	8 589,94	6,00	8 583,94
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	28 091,50		28 091,50
773	Produits exceptionnels mandats annulés (	2 124,45		2 124,45
7788	Produits exceptionnels divers	406,12		406,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	30 622,07		30 622,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 806 679,46	500 006,00	1 306 673,46
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 806 679,46	500 006,00	1 306 673,46

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
10222	FCTVA	82 206,71			82 206,71	82 206,71
	Sous Total compte 1022	82 206,71			82 206,71	82 206,71
	Sous Total compte 102	82 206,71			82 206,71	82 206,71
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé	602 161,27		13 218,89	615 380,16	615 380,16
	Sous Total compte 106	602 161,27		13 218,89	615 380,16	615 380,16
	Sous Total compte 10	684 367,98		13 218,89	697 586,87	697 586,87
110	Report à nouveau solde créditeur	1 833,00	13 218,89 35 502,28		13 218,89 37 335,28	24 116,39
	Sous Total compte 11	1 833,00	13 218,89 35 502,28		13 218,89 37 335,28	24 116,39
12	Résultat exercice excéd déficit	35 502,28	35 502,28		35 502,28 35 502,28	0,00
	Sous Total compte 12	35 502,28	35 502,28		35 502,28 35 502,28	0,00
1322	Région	19 437,25			19 437,25	19 437,25
	Sous Total compte 132	19 437,25			19 437,25	19 437,25
	Sous Total compte 13	19 437,25			19 437,25	19 437,25

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo	19 724,58			19 724,58	19 724,58
193	Autres neutralisations et régularisation	30 768,35			30 768,35	30 768,35
	Sous Total compte 19	50 492,93			50 492,93	50 492,93
	Total classe 1	50 492,93 741 140,51	48 721,17 35 502,28	13 218,89	99 214,10 789 861,68	50 492,93 741 140,51
2051	Concessions et droits similaires	24 621,49		4 275,50	28 896,99	28 896,99
	Sous Total compte 205	24 621,49		4 275,50	28 896,99	28 896,99
	Sous Total compte 20	24 621,49		4 275,50	28 896,99	28 896,99
2161	Oeuvres et objets d'art	9 689,98		900,00	10 589,98	10 589,98
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	181 095,65		12 285,48	193 381,13	193 381,13
2168	Autres collections et oeuvres d'art	174 115,43		8 457,86	182 573,29	182 573,29
	Sous Total compte 216	364 901,06		21 643,34	386 544,40	386 544,40
2183	Mat bureau mat informatique	319 144,72		6 729,39	325 874,11	325 874,11
2184	Mobilier	168 819,43			168 819,43	168 819,43

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	13 324,52			13 324,52	13 324,52
	Sous Total compte 218	501 288,67		6 729,39	508 018,06	508 018,06
	Sous Total compte 21	866 189,73		28 372,73	894 562,46	894 562,46
28051	Concessions et droits similaires	21 961,24		1 773,50	23 734,74	23 734,74
	Sous Total compte 2805	21 961,24		1 773,50	23 734,74	23 734,74
	Sous Total compte 280	21 961,24		1 773,50	23 734,74	23 734,74
28183	Mat bureau mat informatique	85 675,64		4 797,00 34 215,09	4 797,00 119 890,73	115 093,73
28184	Mobilier	104 386,97		14 231,82	118 618,79	118 618,79
28188	Amort autres immobilisations corporelles	12 256,18		118,70	12 374,88	12 374,88
	Sous Total compte 2818	202 318,79		4 797,00 48 565,61	4 797,00 250 884,40	246 087,40
	Sous Total compte 281	202 318,79		4 797,00 48 565,61	4 797,00 250 884,40	246 087,40
	Sous Total compte 28	224 280,03		4 797,00 50 339,11	4 797,00 274 619,14	269 822,14
	Total classe 2	890 811,22 224 280,03		37 445,23 50 339,11	928 256,45 274 619,14	923 459,45 269 822,14

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
4011	Fournisseurs	1 780,84	284 622,66 282 841,82		284 622,66 284 622,66	0,00
	Sous Total compte 401	1 780,84	284 622,66 282 841,82		284 622,66 284 622,66	0,00
4041	Fournis immob		32 648,23 32 648,23		32 648,23 32 648,23	0,00
	Sous Total compte 404		32 648,23 32 648,23		32 648,23 32 648,23	0,00
408	Fournis factures non parvenues	116 138,61	116 138,61 187 662,22		116 138,61 303 800,83	187 662,22
	Sous Total compte 40	117 919,45	433 409,50 503 152,27		433 409,50 621 071,72	187 662,22
4111	Redevables - amiable	20 009,00	9 121,24 29 121,24		29 130,24 29 121,24	9,00
	Sous Total compte 411	20 009,00	9 121,24 29 121,24		29 130,24 29 121,24	9,00
	Sous Total compte 41	20 009,00	9 121,24 29 121,24		29 130,24 29 121,24	9,00
421	Personnel - rémunérations dues		399 086,29 399 086,29		399 086,29 399 086,29	0,00
	Sous Total compte 42		399 086,29 399 086,29		399 086,29 399 086,29	0,00
431	Sécurité sociale		161 851,53 161 851,53		161 851,53 161 851,53	0,00
437	Autres organismes sociaux		132 125,82 132 125,82		132 125,82 132 125,82	0,00

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 43		293 977,35 293 977,35		293 977,35 293 977,35	0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable		1 138 600,00 1 138 600,00		1 138 600,00 1 138 600,00	0,00
	Sous Total compte 441		1 138 600,00 1 138 600,00		1 138 600,00 1 138 600,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		9 952,94 9 952,94		9 952,94 9 952,94	0,00
	Sous Total compte 442		9 952,94 9 952,94		9 952,94 9 952,94	0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses		24,00 24,00		24,00 24,00	0,00
	Sous Total compte 4438		24,00 24,00		24,00 24,00	0,00
	Sous Total compte 443		24,00 24,00		24,00 24,00	0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		6 461,31 6 461,31		6 461,31 6 461,31	0,00
4487	Produits à recevoir	500 000,00	225 356,68 500 000,00		725 356,68 500 000,00	225 356,68
	Sous Total compte 448	500 000,00	225 356,68 500 000,00		725 356,68 500 000,00	225 356,68
	Sous Total compte 44	500 000,00	1 380 394,93 1 655 038,25		1 880 394,93 1 655 038,25	225 356,68
46711	Autres comptes créditeurs		25 737,36 32 137,11		25 737,36 32 137,11	6 399,75

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4671			25 737,36 32 137,11				25 737,36 32 137,11			6 399,75
46721	Débiteurs divers - amiable	1 000,00		4 408,90 4 408,90				5 408,90 4 408,90		1 000,00	
	Sous Total compte 4672	1 000,00		4 408,90 4 408,90				5 408,90 4 408,90		1 000,00	
	Sous Total compte 467	1 000,00		30 146,26 36 546,01				31 146,26 36 546,01			5 399,75
4686	Divers - charges à payer				2 557,00				2 557,00		2 557,00
	Sous Total compte 468				2 557,00				2 557,00		2 557,00
	Sous Total compte 46	1 000,00		30 146,26 39 103,01				31 146,26 39 103,01			7 956,75
4711	Verst des régisseurs			734,50 734,50				734,50 734,50			0,00
4712	Viremts réimputés				8,40				8,40		8,40
47134	Raet : subv			713 600,00 713 600,00				713 600,00 713 600,00			0,00
47138	Raet : autres			378 363,70 378 363,70				378 363,70 378 363,70			0,00
	Sous Total compte 4713			1 091 963,70 1 091 963,70				1 091 963,70 1 091 963,70			0,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		10 600,00	12 636,44 2 036,44				12 636,44 12 636,44			0,00

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 4717	10 600,00	12 636,44 2 036,44		12 636,44 12 636,44	0,00
4718	Autres recettes à régulariser		7 003,16 10 644,89		7 003,16 10 644,89	3 641,73
	Sous Total compte 471	10 600,00	1 112 337,80 1 105 387,93		1 112 337,80 1 115 987,93	3 650,13
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts		1 250,00 1 250,00		1 250,00 1 250,00	0,00
	Sous Total compte 4721		1 250,00 1 250,00		1 250,00 1 250,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser		223,00 223,00		223,00 223,00	0,00
	Sous Total compte 472		1 473,00 1 473,00		1 473,00 1 473,00	0,00
	Sous Total compte 47	10 600,00	1 113 810,80 1 106 860,93		1 113 810,80 1 117 460,93	3 650,13
	Total classe 4	521 009,00 128 519,45	3 659 946,37 4 026 339,34		4 180 955,37 4 154 858,79	226 365,68 200 269,10
515	Compte au trésor	129 596,84	2 085 782,97 1 548 088,96		2 215 379,81 1 548 088,96	667 290,85
51931	Lignes de crédit de trésorerie	500 000,00	500 000,00 500 000,00		500 000,00 1 000 000,00	500 000,00
	Sous Total compte 5193	500 000,00	500 000,00 500 000,00		500 000,00 1 000 000,00	500 000,00
	Sous Total compte 519	500 000,00	500 000,00 500 000,00		500 000,00 1 000 000,00	500 000,00

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 51	129 596,84 500 000,00	2 585 782,97 2 048 088,96		2 715 379,81 2 548 088,96	167 290,85
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	2 000,00	2 689,76 2 689,76		4 689,76 2 689,76	2 000,00
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	30,00			30,00	30,00
	Sous Total compte 541	2 030,00	2 689,76 2 689,76		4 719,76 2 689,76	2 030,00
	Sous Total compte 54	2 030,00	2 689,76 2 689,76		4 719,76 2 689,76	2 030,00
580	Opérations d'ordre budgétaires		55 136,11 55 136,11		55 136,11 55 136,11	0,00
	Sous Total compte 58		55 136,11 55 136,11		55 136,11 55 136,11	0,00
	Total classe 5	131 626,84 500 000,00	2 643 608,84 2 105 914,83		2 775 235,68 2 605 914,83	669 320,85 500 000,00
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist			153,76	153,76	153,76
60612	Achts non stkés fournit énergie élect			30 141,60	30 141,60	30 141,60
	Sous Total compte 6061			30 295,36	30 295,36	30 295,36
60622	Achts non stkés carburants			5 392,63 847,25	5 392,63 847,25	4 545,38
	Sous Total compte 6062			5 392,63 847,25	5 392,63 847,25	4 545,38

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
60632	Achts non stkés fournit petit équipt			4 531,50 80,40	4 531,50 80,40	4 451,10
	Sous Total compte 6063			4 531,50 80,40	4 531,50 80,40	4 451,10
6064	Achts non stkés fournit admin			6 734,77 555,18	6 734,77 555,18	6 179,59
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes			2 049,85 530,60	2 049,85 530,60	1 519,25
	Sous Total compte 606			49 004,11 2 013,43	49 004,11 2 013,43	46 990,68
	Sous Total compte 60			49 004,11 2 013,43	49 004,11 2 013,43	46 990,68
611	Contrats prestations de services			141 601,72 33 599,89	141 601,72 33 599,89	108 001,83
6135	Locations mobilières			93 288,05 38 188,74	93 288,05 38 188,74	55 099,31
	Sous Total compte 613			93 288,05 38 188,74	93 288,05 38 188,74	55 099,31
6156	Maintenance			26 914,56	26 914,56	26 914,56
	Sous Total compte 615			26 914,56	26 914,56	26 914,56
6168	Autres			4 691,75	4 691,75	4 691,75
	Sous Total compte 616			4 691,75	4 691,75	4 691,75

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
6184	Divers verst à organismes formation			5 288,00 630,00	5 288,00 630,00	4 658,00
6185	Divers - frais colloques et séminaires			12 098,17	12 098,17	12 098,17
6188	Autres frais divers			9,00 9,00	9,00 9,00	0,00
	Sous Total compte 618			17 395,17 639,00	17 395,17 639,00	16 756,17
	Sous Total compte 61			283 891,25 72 427,63	283 891,25 72 427,63	211 463,62
6225	Indemnités au comptable et régisseurs			110,00	110,00	110,00
6228	Rému interméd honoraires divers			240,00	240,00	240,00
	Sous Total compte 622			350,00	350,00	350,00
6231	Pub public relat publ annonces insert			2 484,00	2 484,00	2 484,00
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies			8 594,00 5 094,00	8 594,00 5 094,00	3 500,00
6236	Pub public relat publ catalog imprimés			20 018,51 6 929,60	20 018,51 6 929,60	13 088,91
6238	Pub public relat publ divers			3 940,00 2 500,00	3 940,00 2 500,00	1 440,00
	Sous Total compte 623			35 036,51 14 523,60	35 036,51 14 523,60	20 512,91

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts			5 970,47 147,58	5 970,47 147,58	5 822,89
6256	Déplacts missions récep - missions			1 604,54	1 604,54	1 604,54
6257	Déplacts missions récep - réceptions			10 211,41	10 211,41	10 211,41
	Sous Total compte 625			17 786,42 147,58	17 786,42 147,58	17 638,84
6261	Frais d'affranchissement			4 168,91 97,99	4 168,91 97,99	4 070,92
6262	Frais de télécommunications			20 449,09 2 333,59	20 449,09 2 333,59	18 115,50
	Sous Total compte 626			24 618,00 2 431,58	24 618,00 2 431,58	22 186,42
6281	Aut serv extér concours divers			3 780,00 2 490,00	3 780,00 2 490,00	1 290,00
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux			12 941,85 1 115,00	12 941,85 1 115,00	11 826,85
6288	Autres serv extér			8 816,01 955,23	8 816,01 955,23	7 860,78
	Sous Total compte 628			25 537,86 4 560,23	25 537,86 4 560,23	20 977,63
	Sous Total compte 62			103 328,79 21 662,99	103 328,79 21 662,99	81 665,80
6331	Verst de transport			4 296,09	4 296,09	4 296,09

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
6332	Cotisations versées au FNAL			448,91	448,91	448,91
6336	Cotis. centre national - centres gestion			6 778,05	6 778,05	6 778,05
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org			1 362,16	1 362,16	1 362,16
	Sous Total compte 633			12 885,21	12 885,21	12 885,21
	Sous Total compte 63			12 885,21	12 885,21	12 885,21
64111	Persl titulaire_rémunération principale			138 566,63	138 566,63	138 566,63
64112	Persl titulai_NBI supplt fami indem rés			4 680,24	4 680,24	4 680,24
64118	Personnel titulaire - autres indemnités			36 729,16	36 729,16	36 729,16
	Sous Total compte 6411			179 976,03	179 976,03	179 976,03
64131	Persel non titulaire - rémunération			323 104,22	323 104,22	323 104,22
	Sous Total compte 6413			323 104,22	323 104,22	323 104,22
6419	Rembst rémunérations du persel			4 527,58	4 527,58	4 527,58
	Sous Total compte 641			503 080,25 4 527,58	503 080,25 4 527,58	498 552,67

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					115 872,29		115 872,29		115 872,29	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					57 816,08		57 816,08		57 816,08	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					12 718,53		12 718,53		12 718,53	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					5 488,94		5 488,94		5 488,94	
	Sous Total compte 645					191 895,84		191 895,84		191 895,84	
6475	Autres charges sociales médecine travail					3 614,86		3 614,86		3 614,86	
6478	Autres charges sociales diverses					155,88		155,88		155,88	
6479	Rembst sur autres charges social						676,23		676,23		676,23
	Sous Total compte 647					3 770,74	676,23	3 770,74	676,23	3 094,51	
6488	Autres charges de personnel					17 776,74		17 776,74		17 776,74	
	Sous Total compte 648					17 776,74		17 776,74		17 776,74	
	Sous Total compte 64					716 523,57	5 203,81	716 523,57	5 203,81	711 319,76	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					46 828,66	20 034,56	46 828,66	20 034,56	26 794,10	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 657			46 828,66 20 034,56	46 828,66 20 034,56	26 794,10
65888	Autres			1,46	1,46	1,46
	Sous Total compte 6588			1,46	1,46	1,46
	Sous Total compte 658			1,46	1,46	1,46
	Sous Total compte 65			46 830,12 20 034,56	46 830,12 20 034,56	26 795,56
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts			6 399,75	6 399,75	6 399,75
	Sous Total compte 661			6 399,75	6 399,75	6 399,75
	Sous Total compte 66			6 399,75	6 399,75	6 399,75
6811	DA - immob			50 339,11 4 797,00	50 339,11 4 797,00	45 542,11
	Sous Total compte 681			50 339,11 4 797,00	50 339,11 4 797,00	45 542,11
	Sous Total compte 68			50 339,11 4 797,00	50 339,11 4 797,00	45 542,11
	Total classe 6			1 269 201,91 126 139,42	1 269 201,91 126 139,42	1 148 266,30 5 203,81
7062	Prestation serv redev droits culturel			953,66	953,66	953,66

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 706			953,66	953,66	953,66
	Sous Total compte 70			953,66	953,66	953,66
74718	Autres participations Etat			203 309,98	203 309,98	203 309,98
	Sous Total compte 7471			203 309,98	203 309,98	203 309,98
7472	Participations - Région			715 000,00	715 000,00	715 000,00
74741	Participations Cnes membres GFP			100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Sous Total compte 7474			100 000,00	100 000,00	100 000,00
7477	Participations - budget com fonds struct			500 000,00 500 000,00	500 000,00 500 000,00	0,00
7478	Participations - autres organismes			243 000,00	243 000,00	243 000,00
	Sous Total compte 747			500 000,00 1 761 309,98	500 000,00 1 761 309,98	1 261 309,98
	Sous Total compte 74			500 000,00 1 761 309,98	500 000,00 1 761 309,98	1 261 309,98
7588	Autres produits divers de gestion couran			6,00 8 589,94	6,00 8 589,94	8 583,94
	Sous Total compte 758			6,00 8 589,94	6,00 8 589,94	8 583,94

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 75			6,00 8 589,94	6,00 8 589,94	8 583,94
7718	Autres prod except sur opé gestion			28 091,50	28 091,50	28 091,50
	Sous Total compte 771			28 091,50	28 091,50	28 091,50
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad			2 124,45	2 124,45	2 124,45
7788	Produits exceptionnels divers			406,12	406,12	406,12
	Sous Total compte 778			406,12	406,12	406,12
	Sous Total compte 77			30 622,07	30 622,07	30 622,07
	Total classe 7			500 006,00 1 801 475,65	500 006,00 1 801 475,65	1 301 469,65
	Total général	1 593 939,99 1 593 939,99	6 352 276,38 6 167 756,45	1 806 653,14 1 991 173,07	9 752 869,51 9 752 869,51	3 017 905,21 3 017 905,21

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

[illegible]

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EPCC CIRDOC pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

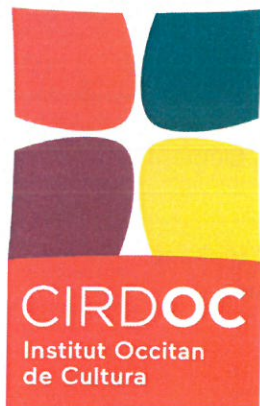
034036

TRES. BEZIERS MUNICIPALE

35900 EPCC CIRDOC

Nombre de pages : 52

FIN DE DOCUMENT



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 25 JUIN 2021
DÉLIBÉRATION N° 3

Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020, conforme au compte de gestion
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Etnopôle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	18,5 voix /75
Pour	18,5 voix
Contre	0
Abstention	0

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération N°5 du Conseil d'administration du 13 février 2020 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°10 du Conseil d'administration du 3 juillet 2020 portant approbation de la décision modificative n.1 au BP 2020 ;

Vu la délibération N°8 du Conseil d'administration du 2 décembre 2020 portant approbation de la décision modificative n.2 au BP 2020 ;

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura pour l'exercice 2020.

Le compte administratif, conforme au compte de gestion transmis par le trésorier, présente l'exécution budgétaire suivante (réalisations + reports de l'exercice N-1) :

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	Exercice 2020	Rappel exercice 2019
Total Recettes Fonctionnement + Investissement	1'365'434, 46 €	1 748 713, 58 €
Total Dépenses Fonctionnement + Investissement	1'180'914, 53 €	1 679 606, 80 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2020 + REPORTS DE L'EXERCICE N-1

	Exercice 2020	Rappel Résultat de Clôture 2019	Rappel Affectation du résultat exercice 2019
Total Recettes <i>Inclus Résultats N-1</i>	1'389'550, 85 €	1'750'546, 58 €	> Crédit au compte 002 (RF) : 24 116, 39 €
Total Dépenses <i>Inclus Résultats N-1</i>	1'194'133, 42 €	1'726'430, 19 €	> Débit au compte 001 (DI) : (-) 13 218, 89 € > Crédit à l'article 1068 (RI) : (+) 13 218, 89 €

- **Résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2020 de : 195'417, 43 € - soit 85,7 % de taux de réalisation**

Taux d'exécution de l'exercice 2020 : 89,5 %

Extrait compte administratif :

CIRDOC-Institut occitan cultura - EPCC CIRDOC - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 148 266,30	G 1 306 673,46
	Section d'investissement	B 32 648,23	H 58 761,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 24 116,39
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 13 218,89	J (si excédent) 0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 194 133,42	= G+H+I+J 1 389 550,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 148 266,30	= G+I+K 1 330 789,85
	Section d'investissement	= B+D+F 45 867,12	= H+J+L 58 761,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 194 133,42	= G+H+I+J+K+L 1 389 550,85

Décision

Hors de la présence de Monsieur le Président, les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura pour l'exercice 2020.

A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168

Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

30 JUIN 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUETBPULOOCOOPNS - CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	19

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIRDOC-Institut occitan cultura EPCC CIRDOC	CA 2020
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 148 266,30	G 1 306 673,46
	Section d'investissement	B 32 648,23	H 58 761,00

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 24 116,39 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 13 218,89 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 1 194 133,42	= G+H+I+J 1 389 550,85
-----------------------------------	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 148 266,30	= G+H+K 1 330 789,85
	Section d'investissement	= B+D+F 45 867,12	= H+J+L 58 761,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 194 133,42	= G+H+I+J+K+L 1 389 550,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	509 979,13	199 286,54	140 833,56	0,00	169 859,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	741 031,97	726 851,78	2 557,00	0,00	11 623,19
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 794,98	-20 033,10	46 828,66	0,00	999,42
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 278 806,08	906 105,22	190 219,22	0,00	182 481,64
66	Charges financières	6 399,75	6 399,75	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 285 205,83	912 504,97	190 219,22	0,00	182 481,64
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	45 542,11	45 542,11			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 542,11	45 542,11			0,00
TOTAL		1 330 747,94	958 047,08	190 219,22	0,00	182 481,64
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 203,81	5 203,81	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	905,00	953,66	0,00	0,00	-48,66
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 261 309,98	1 035 953,30	225 356,68	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 590,69	8 583,94	0,00	0,00	6,75
Total des recettes de gestion courante		1 276 009,48	1 050 694,71	225 356,68	0,00	-41,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 622,07	30 622,07	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 306 631,55	1 081 316,78	225 356,68	0,00	-41,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 306 631,55	1 081 316,78	225 356,68	0,00	-41,91
Pour information		(3) 24 116,39				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 275,50	4 275,50	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 266,61	28 372,73	0,00	12 893,88
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		45 542,11	32 648,23	0,00	12 893,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		45 542,11	32 648,23	0,00	12 893,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		45 542,11	32 648,23	0,00	12 893,88
Pour information		(2) 13 218,89			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	13 218,89	13 218,89	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		13 218,89	13 218,89	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 218,89	13 218,89	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	45 542,11	45 542,11		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 542,11	45 542,11		0,00
TOTAL		58 761,00	58 761,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	340 120,10		340 120,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	729 408,78		729 408,78
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 795,56		26 795,56
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	6 399,75	0,00	6 399,75
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	45 542,11	45 542,11
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 102 724,19	45 542,11	1 148 266,30
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 275,50	0,00	4 275,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	28 372,73	0,00	28 372,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		32 648,23	0,00	32 648,23
Pour information				13 218,89
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 203,81		5 203,81
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	953,66		953,66
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 261 309,98		1 261 309,98
75	Autres produits de gestion courante	8 583,94	0,00	8 583,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 622,07	0,00	30 622,07
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 306 673,46	0,00	1 306 673,46
Pour information				24 116,39
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 218,89		13 218,89
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		45 542,11	45 542,11
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		13 218,89	45 542,11	58 761,00
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	509 979,13	199 286,54	140 833,56	0,00	169 859,03
60611	Eau et assainissement	600,00	153,76	0,00	0,00	446,24
60612	Energie - Electricité	29 153,84	26 745,90	3 395,70	0,00	-987,76
60622	Carburants	7 000,00	4 463,80	81,58	0,00	2 454,62
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	3 635,15	815,95	0,00	548,90
6064	Fournitures administratives	6 500,00	2 224,71	3 954,88	0,00	320,41
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	1 295,65	223,60	0,00	480,75
611	Contrats de prestations de services	247 327,59	34 401,01	73 600,82	0,00	139 325,76
6132	Locations immobilières	1 140,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00
6135	Locations mobilières	56 822,03	32 374,82	22 724,49	0,00	1 722,72
6156	Maintenance	26 914,56	8 936,16	17 978,40	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	4 828,18	4 691,75	0,00	0,00	136,43
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	3 558,00	1 100,00	0,00	342,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	17 000,00	10 098,17	2 000,00	0,00	4 901,83
6188	Autres frais divers	100,00	-9,00	9,00	0,00	100,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	641,32	110,00	0,00	0,00	531,32
6228	Divers	240,00	216,00	24,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	2 484,00	0,00	0,00	516,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	-1 700,00	5 200,00	0,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	15 522,09	10 071,31	3 017,60	0,00	2 433,18
6238	Divers	2 880,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00
6251	Voyages et déplacements	8 000,00	5 822,89	0,00	0,00	2 177,11
6256	Missions	2 000,00	1 604,54	0,00	0,00	395,46
6257	Réceptions	13 500,00	10 161,41	50,00	0,00	3 288,59
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	3 874,90	196,02	0,00	429,08
6262	Frais de télécommunications	21 105,44	16 386,38	1 729,12	0,00	2 989,94
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	-960,00	2 250,00	0,00	2 210,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 380,00	10 363,85	1 463,00	0,00	1 553,15
6288	Autres services extérieurs	8 324,08	6 841,38	1 019,40	0,00	463,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	741 031,97	726 851,78	2 557,00	0,00	11 623,19
6331	Versement de transport	6 531,63	4 296,09	0,00	0,00	2 235,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	450,70	448,91	0,00	0,00	1,79
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 637,16	6 778,05	0,00	0,00	859,11
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 367,29	1 362,16	0,00	0,00	5,13
6411	Personnel titulaire	182 550,43	179 976,03	0,00	0,00	2 574,40
6413	Personnel non titulaire	327 146,93	323 104,22	0,00	0,00	4 042,71
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	116 385,22	115 872,29	0,00	0,00	512,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	58 556,91	57 816,08	0,00	0,00	740,83
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 781,80	12 718,53	0,00	0,00	63,27
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 711,45	5 488,94	0,00	0,00	222,51
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 412,45	2 240,86	1 374,00	0,00	-202,41
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	155,88	0,00	0,00	344,12
6488	Autres charges	18 000,00	16 593,74	1 183,00	0,00	223,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 794,98	-20 033,10	46 828,66	0,00	999,42
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	26 794,10	-20 034,56	46 828,66	0,00	0,00
65888	Autres	0,88	1,46	0,00	0,00	-0,58
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 278 806,08	906 105,22	190 219,22	0,00	182 481,64
66	Charges financières (b)	6 399,75	6 399,75	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 399,75	6 399,75	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 285 205,83	912 504,97	190 219,22	0,00	182 481,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	45 542,11	45 542,11			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	45 542,11	45 542,11			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 542,11	45 542,11			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		45 542,11	45 542,11			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 330 747,94	958 047,08	190 219,22	0,00	182 481,64
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 203,81	5 203,81	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 527,58	4 527,58	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	676,23	676,23	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	905,00	953,66	0,00	0,00	-48,66
7062	Redevances services à caractère culturel	905,00	953,66	0,00	0,00	-48,66
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 261 309,98	1 035 953,30	225 356,68	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	203 309,98	160 565,32	42 744,66	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	715 000,00	715 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	-182 612,02	182 612,02	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	243 000,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 590,69	8 583,94	0,00	0,00	6,75
7588	Autres produits div. de gestion courante	8 590,69	8 583,94	0,00	0,00	6,75
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 276 009,48	1 050 694,71	225 356,68	0,00	-41,91
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	30 622,07	30 622,07	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	28 091,50	28 091,50	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 124,45	2 124,45	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	406,12	406,12	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 306 631,55	1 081 316,78	225 356,68	0,00	-41,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 306 631,55	1 081 316,78	225 356,68	0,00	-41,91
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		24 116,39				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 275,50	4 275,50	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 275,50	4 275,50	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	41 266,61	28 372,73	0,00	12 893,88
2161	Oeuvres et objets d'art	900,00	900,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	15 000,00	12 285,48	0,00	2 714,52
2168	Autres collections et oeuvres d'art	12 190,86	8 457,86	0,00	3 733,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	6 729,39	0,00	5 270,61
2184	Mobilier	1 175,75	0,00	0,00	1 175,75
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		45 542,11	32 648,23	0,00	12 893,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		45 542,11	32 648,23	0,00	12 893,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		45 542,11	32 648,23	0,00	12 893,88
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		13 218,89			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 218,89	13 218,89	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 218,89	13 218,89	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		13 218,89	13 218,89	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 218,89	13 218,89	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	45 542,11	45 542,11		0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 773,50	1 773,50		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 418,09	29 418,09		0,00
28184	Mobilier	14 231,82	14 231,82		0,00
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 542,11	45 542,11		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		45 542,11	45 542,11		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		58 761,00	58 761,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

VOTES :

Pour : ...

Contre : ...

Abstentions : ...

Date de convocation :

Présenté par Patrick ROUX, Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura

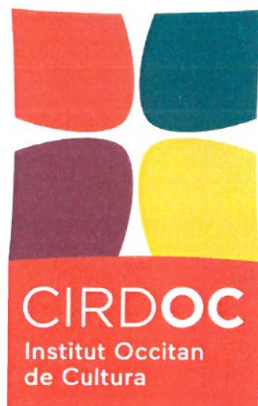
A Béziers, le / / 2021

Délibéré par le Conseil d'administration, réunie en session ordinaire

A Béziers / Billère / visioconférence, le / / 2021

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

30 JUIN 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL

D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 25 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 4

Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Affectation du résultat de l'exercice 2020
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Etnopôle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	27,25 voix /75
Pour	27,25 voix
Contre	0
Abstention	0

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération N°5 du Conseil d'administration du 13 février 2020 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°10 du Conseil d'administration du 3 juillet 2020 portant approbation de la décision modificative n.1 au BP 2020 ;

Vu la délibération N°8 du Conseil d'administration du 2 décembre 2020 portant approbation de la décision modificative n.2 au BP 2020 ;

CONSIDÉRANT les rapports n.3 et n.4 de la présente séance et proposant l'approbation du Compte de gestion et du Compte administratif de l'exercice 2020 ;

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision

budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Les éléments à prendre en compte :

- Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement résulte du solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice, auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global cumulé.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement résulte du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).

Les résultats de clôture issu du compte administratif 2020 -conforme au compte de gestion de l'exercice 2020- se présente comme suit :

Résultat de clôture - Section de fonctionnement	182'523, 55 €
Résultat de clôture - Section d'investissement	12'893, 88 €
Résultat de clôture global de l'exercice 2020 :	195'417, 43 €

Règle d'affectation :

- Le résultat global de la section de fonctionnement du budget de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour l'exercice 2020 est de : 182'523, 55 €

Pour l'exercice 2020, il n'y a pas de déficit cumulé de la section d'investissement, laquelle présente un excédent de clôture de : 12'893, 88 €

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

→ **D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020 comme suit :**

- Crédit au compte 002 (RF) : 182'523, 55 €
- Crédit au compte 001 (RI) : 12'893, 88 €

→ **De dire que les sommes seront inscrites sur le BP 2021 dans le cadre d'une décision modificative.**

A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

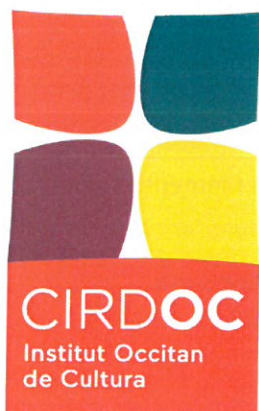
Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168
Publié et certifié exécutoire le :



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

30 JUIN 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 25 JUIN 2021
DÉLIBÉRATION N° 5**

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Décision modificative n.1 au BP 2021, intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2021
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Etnopôle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	27,25 voix /75
Pour	27,25 voix
Contre	0
Abstention	0

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU le vote du budget primitif pour l'exercice 2021 au cours de la séance du Conseil d'administration n.7 en date du 29 janvier 2021, délibération n. 2

Considérant les rapports n. 3 et n.4 de la présente séance n.8 du Conseil d'administration, en date du 15 juin 2021

Considérant la réalisation budgétaire au cours de l'exercice 2021,

Considérant l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter une décision modificative de type "révision de crédits".

La décision modificative n. 1 au BP 2021 présente les modifications globales suivantes :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	132'763, 59 €	132'763, 59 €
Investissement :	47'545, 63 €	47'545, 63 €
TOTAL :	180'311, 22 €	180'311, 22 €

Le détail des écritures présentées dans le cadre de la décision modificative n.1 au BP 2021 est joint en annexe selon la présentation de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

→ D'approuver la décision modificative n.1 au BP 2021.

A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168

Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.P

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUETBPULOOCOOPNS - CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	21

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIRDOC-Institut occitan cultura EPCC CIRDOC	DM 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	132 763,59	-49 759,96
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 182 523,55
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		132 763,59	132 763,59
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	47 547,63	34 653,75
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 893,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		47 547,63	47 547,63
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		180 311,22	180 311,22

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	459 691,50	0,00	39 761,32	39 761,32	499 452,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	839 715,72	0,00	51 542,79	51 542,79	891 258,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 500,90	0,00	8 850,98	8 850,98	38 351,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 328 908,12	0,00	100 155,09	100 155,09	1 429 063,21
66	Charges financières	6 399,75	0,00	-2 045,25	-2 045,25	4 354,50
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 335 307,87	0,00	98 109,84	98 109,84	1 433 417,71
023	Virement à la section d'investissement (5)	14 086,57		34 653,75	34 653,75	48 740,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	45 433,59		0,00	0,00	45 433,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		59 520,16		34 653,75	34 653,75	94 173,91
TOTAL		1 394 828,03	0,00	132 763,59	132 763,59	1 527 591,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 527 591,62
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 393 486,30	0,00	-55 828,00	-55 828,00	1 337 658,30
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 393 986,30	0,00	-52 328,00	-52 328,00	1 341 658,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	841,73	0,00	2 568,04	2 568,04	3 409,77
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 394 828,03	0,00	-49 759,96	-49 759,96	1 345 068,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 394 828,03	0,00	-49 759,96	-49 759,96	1 345 068,07

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	182 523,55
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 527 591,62
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	94 173,91
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 520,16	0,00	-1 252,37	-1 252,37	3 267,79
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 000,00	0,00	48 800,00	48 800,00	103 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	59 520,16	0,00	47 547,63	47 547,63	107 067,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	59 520,16	0,00	47 547,63	47 547,63	107 067,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	59 520,16	0,00	47 547,63	47 547,63	107 067,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 067,79
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	14 086,57		34 653,75	34 653,75	48 740,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 433,59		0,00	0,00	45 433,59

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		59 520,16		34 653,75	34 653,75	94 173,91
TOTAL		59 520,16	0,00	34 653,75	34 653,75	94 173,91

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	12 893,88
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 067,79
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

94 173,91

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	39 761,32		39 761,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 542,79		51 542,79
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 850,98		8 850,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	-2 045,25	0,00	-2 045,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		34 653,75	34 653,75
Dépenses de fonctionnement – Total		98 109,84	34 653,75	132 763,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 763,59
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-1 252,37	0,00	-1 252,37
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	48 800,00	0,00	48 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		47 547,63	0,00	47 547,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 547,63
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-55 828,00		-55 828,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	3 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 568,04	0,00	2 568,04
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-49 759,96	0,00	-49 759,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	182 523,55
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 763,59
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		34 653,75	34 653,75
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	34 653,75	34 653,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	12 893,88
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 547,63
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	459 691,50	39 761,32	39 761,32
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	26 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	8 500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 800,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	210 949,01	30 067,77	30 067,77
6135	Locations mobilières	31 631,37	-3 389,95	-3 389,95
6156	Maintenance	27 682,35	2 621,90	2 621,90
6168	Autres primes d'assurance	4 844,10	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	7 200,00	7 200,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	19 581,15	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	50,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	641,32	0,00	0,00
6228	Divers	240,00	48,00	48,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	20 522,09	0,00	0,00
6238	Divers	3 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	16 712,11	0,00	0,00
6256	Missions	1 626,12	0,00	0,00
6257	Réceptions	11 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	19 031,88	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 380,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	11 600,00	213,60	213,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	839 715,72	51 542,79	51 542,79
6331	Versement mobilité	7 524,14	-1 999,36	-1 999,36
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	519,15	37,64	37,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 629,91	767,63	767,63
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 572,93	112,90	112,90
64111	Rémunération principale titulaires	145 635,43	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 886,65	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	39 651,72	140,88	140,88
64131	Rémunérations non tit.	385 880,61	37 671,99	37 671,99
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	136 856,26	11 489,82	11 489,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 298,32	1 581,54	1 581,54
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 279,82	1 525,60	1 525,60
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	763,00	752,00	752,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 463,09	302,12	302,12
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 754,69	-839,97	-839,97
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	16 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 500,90	8 850,98	8 850,98
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	8 850,00	8 850,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	28 500,90	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,98	0,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 328 908,12	100 155,09	100 155,09
66	Charges financières (b)	6 399,75	-2 045,25	-2 045,25
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 399,75	-2 045,25	-2 045,25
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 335 307,87	98 109,84	98 109,84
023	Virement à la section d'investissement	14 086,57	34 653,75	34 653,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	45 433,59	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	45 433,59	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		59 520,16	34 653,75	34 653,75

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		59 520,16	34 653,75	34 653,75
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 394 828,03	132 763,59	132 763,59

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 763,59
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	500,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 393 486,30	-55 828,00	-55 828,00
74718	Autres participations Etat	109 908,30	14 750,00	14 750,00
7472	Participat° Régions	715 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	100 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	225 578,00	-70 578,00	-70 578,00
7478	Participat° Autres organismes	243 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 500,00	3 500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 393 986,30	-52 328,00	-52 328,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	841,73	2 568,04	2 568,04
7718	Autres produits except. opérat° gestion	841,73	745,27	745,27
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 822,77	1 822,77
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 394 828,03	-49 759,96	-49 759,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 394 828,03	-49 759,96	-49 759,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	182 523,55
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 763,59
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 520,16	-1 252,37	-1 252,37
2051	Concessions, droits similaires	4 520,16	-1 252,37	-1 252,37
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	55 000,00	48 800,00	48 800,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	10 000,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	10 000,00	18 800,00	18 800,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	20 000,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		59 520,16	47 547,63	47 547,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		59 520,16	47 547,63	47 547,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		59 520,16	47 547,63	47 547,63

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 547,63
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	14 086,57	34 653,75	34 653,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	45 433,59	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 024,50	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	26 968,79	0,00	0,00
28184	Mobilier	15 321,60	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	118,70	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		59 520,16	34 653,75	34 653,75
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		59 520,16	34 653,75	34 653,75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		59 520,16	34 653,75	34 653,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	12 893,88
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 547,63
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

CONSEIL

D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 25 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 6

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour accomplir toutes formalités et signer les documents contractuels dans le cadre de l'accueil d'un ou d'une volontaire en service civique pour des missions d'accueil en <i>Mediatèca</i> et de médiation autour de la langue et de la culture occitanes
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - *Mediatèca* (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - *Etnopòle* (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	27,25 voix /75
Pour	27,25 voix
Contre	0
Abstention	0

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n. 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

VU le décret n. 2010-845 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées au jeune volontaire ;

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le cadre du service national et non pas dans le cadre du code du travail.

L'accueil d'un volontaire en service civique nécessite un agrément de l'Etat délivré pour 2 ans. Le CIRDOC - Institut occitan de cultura souhaite collaborer, comme lors des missions précédentes, avec l'Institut d'Estudis Occitans (section régionale Occitanie), qui bénéficie d'un agrément du Ministère de la jeunesse et des sports et peut ainsi gérer l'ensemble des démarches administratives en lieu et place de l'établissement.

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura souhaite accueillir une ou un volontaire en service civique selon les caractéristiques suivantes :

- Durée de la mission : 8 mois
- Durée hebdomadaire : 24 h. / semaine
- Date début : 01/09/2021
- Intitulé de la mission : Participer à la sensibilisation des jeunes à la langue et à la culture occitanes
- Coût de la prestation de l'Institut d'Estudis Occitans : 157,58 € mensuel.

Présentation de la mission : Le CIRDOC – Institut occitan de cultura est un établissement public de coopération culturelle oeuvrant dans le domaine de la culture occitane. Il dispose d'une médiathèque spécialisée à Béziers, la Mediatèca. L'équipe du CIRDOC souhaite intégrer un ou une volontaire en Service civique, afin de l'épauler dans des actions d'accueil et de médiation, en particulier à destination des publics les plus jeunes, tout en renforçant le lien social et inter-générationnel. La médiathèque constitue un lieu propice à la sensibilisation des publics à la culture, et permet de développer des curiosités nouvelles dans un cadre accueillant.

Dans le déroulement de cette mission, le ou la volontaire sera amené(e), en lien étroit avec une équipe d'agents qualifiés, à :

- accompagner le développement de l'offre d'accueil de la Mediatèca.
- assurer le lien entre les publics et les agents de la Mediatèca.
- participer à des actions de médiation, notamment auprès des publics jeunes et scolaires, et, le cas échéant, à des interventions scolaires ou péri-scolaires
- proposer de nouvelles approches à destination des publics jeunes et scolaires et participer à l'élaboration d'outils de médiation
- participer à l'organisation et à la tenue d'animations et événements culturels ponctuels
- faciliter l'accès des usagers aux lieux et ressources de la Mediatèca.
- sensibiliser la population locale à l'activité de l'établissement et à ses collections
- développer la mobilité et la curiosité des personnes habituellement éloignées de l'établissement.

Le ou la volontaire sera amené(e) à découvrir les métiers du secteur culturel et plus spécifiquement des médiathèques et bibliothèques. Un intérêt pour cet environnement, ainsi que pour la langue et la culture occitanes, sera apprécié.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'autoriser et consentir délégation de signature au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour accomplir toutes formalités et signer les documents contractuels dans le cadre de l'accueil d'un ou d'une volontaire en service civique ;
- D'autoriser l'inscription au budget 2021 des crédits correspondants à la prestation de service de l'Institut d'Estudis Occitans en dépenses de fonctionnement.

A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC

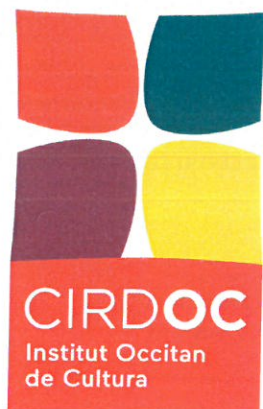


Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168

Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



PREFECTURE
DE L'HÉRAULT

30 JUIN 2021
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 25 JUIN 2021
DÉLIBÉRATION N° 7

Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour accomplir toutes formalités et signer les documents contractuels dans le cadre de l'accueil d'étudiants en contrat d'apprentissage, sous réserve des crédits nécessaires
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Etnopôle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	27,25 voix /75
Pour	27,25 voix
Contre	0
Abstention	0

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail, et en particulier les articles L.6211-1 et suivants, les articles D.6211-1 et suivants ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

VU le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

VU l'avis du comité technique portant sur les conditions générales d'accueil et de formation des apprentis ;

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- ➔ De recourir au contrat d'apprentissage ;
- ➔ D'autoriser le Président ou le Directeur général à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un ou d'une apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Site de Billère - <i>Etnopôle Publics & Cooperacion</i> / Développement des publics et de la coopération	> Participe à la production et la gestion des ressources d'information, des œuvres et des savoirs dans une visée encyclopédique et représentative de la richesse et de la diversité de la culture occitane > Participe aux actions et projets de valorisation du patrimoine culturel immatériel dans le cadre d'une politique de partenariats culturels	Master 2 Patrimoine et Musées Université Pau-Pays de l'Adour	12 mois
Site de Béziers - <i>Mediatèca Innovacion & Otisses de difusion</i> / Innovation et outils de diffusion	> Documentation et gestion de l'information numérique > Participe à l'administration, au maintien et développement des équipements et outils d'archivage, de gestion et de diffusion des données	Licence professionnelle - Métiers de l'information, Veille et gestion des ressources documentaires Université Paul Valéry - Montpellier 3 OU	12 mois

	> Participe à la création de support de communication innovants et aux opérations de graphisme et design	DUT MMI - IUT Béziers	
--	--	-----------------------	--

& notamment la saisine du Comité technique ;

- ➔ **De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;**
- ➔ **D'autoriser le Président ou le Directeur général à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.**

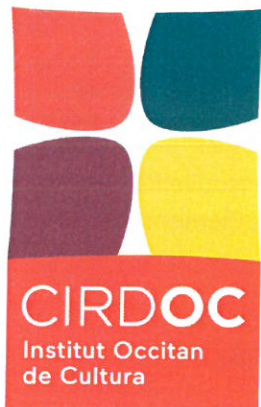
A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 JUIN 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



CONSEIL

D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 25 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 8

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

30 JUIN 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le vingt-cinq juin 2021, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du quinze juin deux mille vingt-et-un ; et faisant suite à une précédente séance ajournée pour défaut de quorum en date du 15 juin 2021, convocation du 2 juin 2021

OBJET :	Prise d'acte des opérations portées par le CIRDOC - Institut occitan de cultura et de leurs incidences budgétaires dans le cadre du Projet Ciutat
RAPPORTEUR :	Le Président, Patrick ROUX

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 7 membres avec voix délibérative

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;

Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Etnopôle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Étaient représenté-e-s : 4 membres

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhay - représentante du personnel ;

Étaient excusé-e-s : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Exprimés	27,25 voix /75
Pour prise d'acte	27,25 voix

CONSIDÉRANT la séance ajournée du 15 juin 2021 pour défaut de quorum et l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; la séance se tient valablement.

Exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n. 8 du Conseil d'administration n. 2 du 23 mars 2019, portant autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature consentie dans le cadre du projet culturel de la Ciutat du Hédas, à Pau, porté par l'association de préfiguration de la Ciutat ;

Considérant les échanges conduits avec les différentes parties prenantes du projet, associations et collectivités, ayant permis d'identifier les apports scientifiques, culturels et techniques que l'établissement serait en mesure de proposer dans le domaine occitan en direction des populations et des acteurs de la vie culturelle de l'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ;

Considérant la création d'équipements nouveaux, propres au site de l'établissement dans l'environnement de La Ciutat :

- un espace lectures, cultures et rencontres (pôle lecturas, culturas, e encontros) ouvert aux publics scolaires, aux familles et propice aux échanges intergénérationnels dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le réseau des Médiathèques de l'agglomération, les milieux éducatifs et culturels du territoire ;
- un centre d'interprétation immersif (pôle d'interpretacion immersiu) autour du Patrimoine culturel immatériel et ses pratiques en association avec le Pays d'art et d'histoire, les offices de tourisme, en coopération avec le Centre de création musicale porté par la Compagnie Hart Brut ;

Considérant l'approche de l'inauguration des lieux, le CIRDOC - Institut occitan de cultura a mobilisé ses équipes, sur ses deux sites de Pau-Billère et Béziers, afin de constituer le fonds documentaire, définir des contenus de médiation et déterminer la configuration des espaces.

Cette mobilisation exceptionnelle, compte-tenu de l'étendue des missions de l'établissement et d'un budget, composé des contributions statutaires des membres, dont 85 % des ressources sont consacrées à la masse salariale et au fonctionnement, et 15 % aux nouveaux projets, n'est pas sans incidences financières.

Alors que de nombreuses actions, valorisables sur le site du Hédas, sont d'ores et déjà inscrites au compte des engagements budgétaires du CIRDOC - Institut occitan de cultura, les apports de l'établissement à Ciutat suscités par le déploiement d'équipements nouveaux, nous semblent appeler une attention particulière des personnes publiques membres de l'établissement public de coopération culturelle.

CONSIDÉRANT les consultations réalisées par le CIRDOC - Institut occitan de cultura :

- Aménagement des bureaux des agents > 4 devis d'équipements mobiliers réalisés :
 - Maxi Buro : 7'049, 08 € TTC
 - IKEA Business : 7'913, 32 € TTC
 - Bureau Vallée : 9'375, 78 € TTC
 - Plein Ciel Pau-Lescar : 10'062, 97 € TTC
- Aménagement du Centre de ressources - Pôle lecturas, culturas, encontres > 3 devis :
 - SCHLAPP Möbel : 19'475, 98 € TTC
 - DPC : 20'908, 04 € TTC
 - EKZ France : 24'940, 95 € TTC
- Constitution d'un fonds de lecture publique de référence : budget de 16'800 € > une demande d'aide a été déposée au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques proposés par le Centre national du Livre (aide de 1'500 à 30'000 € en fonction du projet, dans un maximum de 30 % du montant global).

CONSIDÉRANT les besoins identifiés pour le fonctionnement des équipements culturels du CIRDOC - Institut occitan de cultura au sein de la Ciutat :

- Coût des loyers et charges de fonctionnement : estimé à 15'000 € / an
- Besoin en matière de ressources humaines (1,5 ETP) pour l'ouverture du Centre de ressources - Pôle lecturas, culturas, encontres
- Investissement pour la création de l'espace immersif autour du patrimoine culturel immatériel - Pôle d'interpretacion immersiu : environ 150'000 € > une demande de subvention au titre du fonds REACT UE (déploiement de ressources additionnelles exceptionnelles, FEDER), instruit par la région Nouvelle-Aquitaine, est en cours de dépôt.

CONSIDÉRANT les annexes présentées au cours de la séance :

- Note - Création d'équipements innovants de médiation à La Ciutat
- Eléments budgétaires
- Modélisations de ventilation RH pour assurer l'ouverture de l'espace Pôle lecturas, culturas, encontres [Herraiz]

Après en avoir délibéré, il a été pris acte :

- ➔ Du besoin de financement en investissement pour l'aménagement des équipements susmentionnés ;
- ➔ De la nécessité de reconsidérer les recettes de fonctionnement de l'Etablissement, notamment issues du territoire Néo-Aquitain (région Nouvelle-Aquitaine, département des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées), de manière pluriannuelle et/ou permanente, pour palier l'évolution des dépenses de fonctionnement et charges permanentes nouvelles de l'établissement ;
- ➔ De l'autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature consentie dans le cadre du projet culturel de la Ciutat du Hédas.

A Béziers, le 25 juin 2021
Monsieur Patrick ROUX
Président de l'EPCC



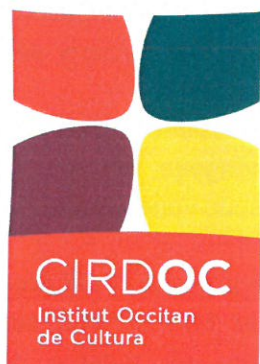
Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 28 juin 2021 – réf. 168
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

30 JUIN 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



Création d'équipements innovants de médiation à La Ciutat



E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de Cultura

Siège social : 1 bis, boulevard Du Guesclin - B.P. 180 - 34503 BEZIERS CEDEX

Site délégué - Ethnopôle : Château d'Este - Avenue de la Pléiade 64140 BILLÈRE

Tél. Béziers : 04.67.11.85.10 / Tél. Billère : 05.59.13.06.40

Courriel : secretariat@oc-cultura.eu

SIRET: 200 088 441 00015 / Code APE: 8412Z

En créant au sein de *Ciutat* des équipements dédiés à la lecture, aux rencontres *pòle lecturas, culturas, encontres* et à l'interprétation patrimoniale immersive *pòle d'interpretacion immersiu* le CIRDOC - Institut occitan de cultura contribuera, par le déploiement de médiations culturelles maîtrisées et innovantes, au développement des publics sur le site et dans ses territoires.

La double implantation de l'établissement à Pau et Béziers, les missions régionales, interrégionales et nationales, comme les coopérations transnationales engagées, notamment dans le cadre pyrénéen, permettront d'assurer des programmations et contenus variés, partagés sur de large échelles territoriales.

La *Mediatèca occitana* de Béziers est, depuis sa création, un lieu de production-diffusion et de programmation associé à toutes les dimensions de la chaîne du livre comme aux évolutions les plus récentes des pratiques culturelles. Ces savoir-faire en matière de connaissance des publics, du milieu de l'édition, et des différents aspects de la transmission, profiteront à *Ciutat* par le déplacement de l'*Etnopòle* au cœur du Hédas.

En effet, le CIRDOC - Institut occitan de cultura présentera une offre variée à destination de la communauté éducative, aux familles de l'agglomération paloise et du Pays de Béarn, ainsi qu'à tous ceux visitant la ville et la région.

Ces contenus pourront être conçus avec les territoires du Pays : labels Pays d'Art et d'Histoire et le pôle patrimonial de la Médiathèque André Labarrère etc. Et, réciproquement, les productions des territoires béarnais pourront être programmées à Pau, comme le projet d'exposition sur le patrimoine musical porté par le Musée d'Arudy et soutenu par le CIRDOC–Institut occitan de cultura

Par ailleurs, le projet *Ciutat* établissant un lien organique entre les équipements d'interprétation et le Centre de Création, les activités du *pòle lecturas, culturas, encontres* et du *pòle d'interpretacion immersiu* participeront pleinement de l'activité créative du site : supports documentaires, services d'accompagnement aux artistes en résidence, ateliers créatifs, etc.

S'y retrouveront une partie des formes de médiation inhérentes au projet de *Mediatèca occitana* et d'*Etnopòle*, portées par le CIRDOC–Institut occitan de cultura : conférences, expositions, "cafés ethno", médiations EAC etc., en relation avec les partenaires, apportant ainsi un surcroît de sens, de dynamique et de visibilité.

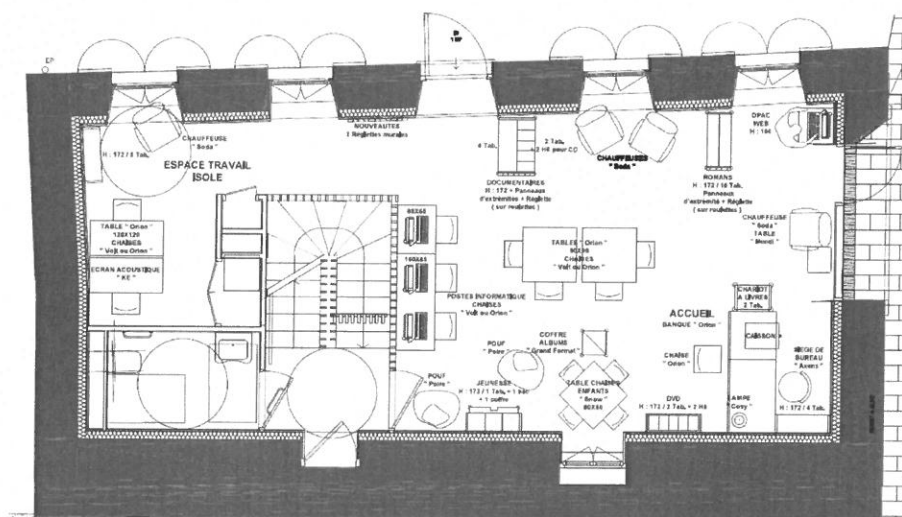
***Pòle lecturas, culturas, encontres* : une exploration par la lecture et l'écoute**

Cet espace de Lecture publique de 50 m2, composé de 1.000 documents essentiels, privilégiera convivialité et modularité, avec :

- un espace dédié aux enfants et aux accueils de classe (*calendretas*, enseignement public bilingue ...);
- des aménagements adaptés à la consultation et à la documentation de contenus de référence sur tous supports destinés aux usagers du quartier comme aux visiteurs en découverte de la langue et de la culture occitanes;
- des bornes d'écoute mises à disposition des publics donnant accès à la création musicale contemporaine ainsi qu'aux opérations de collectage de la mémoire béarnaise ;
- un espace d'accueil et de conseils présentant des éléments patrimoniaux "permanents" et pouvant servir de point d'orientation pour les équipements et structures résidentes de *La Ciutat*;
- un espace d'expositions "petits formats" et temporaires (accrochage simple) organisé autour du "salon".

- l'accès aux ressources patrimoniales spécifiques sera proposé, par extension, dans les bureaux du CIRDOC - Institut occitan de cultura, avec un carré de consultation équipé et destiné aux chercheurs et professionnels;

En complément des activités portées en intérieur du pôle, les espaces publics de *Ciutat* en co-responsabilité du CIRDOC-Institut occitan de cultura, en sa qualité de médiathèque occitane, seront aménageables pour l'accueil de manifestations contées, de lectures musicales, de découverte du cinéma occitan, de conférences,...



Pôle d'interpretacion immersiu

Cet espace de 50 m2 rendra possible une immersion numérique dans le Patrimoine culturel immatériel et les grandes œuvres du domaine occitan : du bassin de vie de *Ciutat* et des territoires voisins. En visite libre ou en version "conférencier", cet équipement numérique sera particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

- un dispositif de projection à 270 ou 360° permettra au visiteur une immersion numérique dans le Patrimoine culturel immatériel gasco-pyrénéen : les rituels festifs contemporains, le domaine sonore et gestuel, les performances de collectifs de musiques actuelles, etc. ;
- la présentation d'une galerie culturelle numérique inédite qui réunira plusieurs milliers de ressources occitanes ou concernant le PCI en France et dans le monde, ressources issues des collections du CIRDOC-Institut occitan de cultura et de nombreuses institutions et musées locaux.
- un espace *talhèr* / Mini-Lab connexe de 80 m2 dédié à l'utilisation des matières premières brutes ou transformées rentrant traditionnellement dans la confection des objets relevant du PCI. Le *talhèr* / Mini-Lab permettra ainsi une mise en regard (virtuelle et pratique) entre production d'objets, manipulation et expérimentation (mise à disposition) et leur appropriation artistique. Il accueillera des ateliers saisonniers ou éphémères : restauration et confection des costumes et des géants du Carnaval Béarnais ; lutherie et facture instrumentale etc.



Formation, action et transmission culturelle

De façon territorialisée en Béarn et Sud Gascogne comme de façon transversale dans l'ensemble occitan, les bases d'un partenariat fort avec le CAPOc, unité occitane de Canopé, ont été posées. Ce partenariat permettra d'étoffer l'action de l'établissement en matière d'éducation artistique et culturelle, de l'étendre au premier cycle (jusqu'alors principalement travaillé avec *Calandreta* de même qu'avec les collèges et lycées), et de co-concevoir différents niveaux de médiations.

La relation conventionnelle et privilégiée de notre établissement avec *Aprene*, le Centre de formation *Calandreta* (écoles immersives sous contrat, laïques et gratuites) qui s'appuie déjà sur les ressources et la capacité d'accueil de la *Mediatèca occitana* et qui souhaite dorénavant organiser des sessions de formation à *La Ciutat* lui permettra de développer une dimension patrimoniale à son activité et de s'appuyer pour ce faire sur les équipements portés par le CIRDOC - Institut occitan de cultura

Au-delà les équipements constitueront un laboratoire et une école d'application pour les enseignements universitaires de proximité (master Patrimoine et Musées, master Tourisme, pédagogie...), accueillant d'autres formations du domaine occitan voire transpyrénéen : stages d'étudiants, séminaires et formations thématiques,...

L'accueil annuel de la promotion du Master Patrimoines et Musées de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est doré et déjà prévu pour un chantier annuel collectif, de même que l'accueil en contrat d'apprentissage d'un étudiant de Master 2 pour la mise en oeuvre de productions de médiations en Patrimoine culturel immatériel. Ils conforteront ainsi la fonction de chantier-école du Centre d'interprétation.

E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de Cultura

SIRET: 200 088 441 00015 / Code APE: 8412Z

Siège social: 1 bis, boulevard Du Guesclin - B.P. 180 - 34503 BEZIERS CEDEX

Tél: Béziers: 04.67.11.85.10 / Courriel : secretariat@oc-cultura.eu



Le CIRDOC-Institut occitan de cultura va transférer l'activité de l'*Etnopôle* à La Ciutat : ressources humaines et son programme d'activité annuel.

Cette projection financière concerne uniquement l'activité nouvelle générée par l'apparition de nouveaux équipements d'accueil des publics : Pôle *lecturas, culturas, encontras* (1), Pôle d'interpretacion immersiu (2).

Budget de Fonctionnement - Coûts et Apports spécifiques et dédiés aux nouveaux équipement

1) Pôle *lecturas, culturas, encontras*

DÉPENSES [/an]

RECETTES [/an]

Masse salariale dédié à l'accueil des publics

48 000 €

(*)

1.5 ETP Lecture - Médiation

Valorisation 0.5 ETP agent EPCC

17 000

Besoin identifié : 1 ETP médiathécaire

31 000

Productions de ressources de médiation

44 000 €

(exposition, contenus éducatifs, productions audiovisuelles)

Prestations de service et achats de contenus

29 000

1 Contrat d'apprentissage

15 000

Charges de fonctionnement

15 000 €

Loyers et autres charges de fonctionnement

Apports spécifiques des membres

75 000€

Autres recettes

DIRI Ministère de la Culture

15 000 €

Programme Etnopôle - PCI Lab

Apport sur fonds propres EPCC

Valorisation contribution
statutaire

17 000 €

Total Dépenses

107 000 €

Total Recettes

107 000 €

(*) Amplitude moyenne d'ouverture constatée : 33 h hebdomadaires

Dépenses d'Investissement - Financement des équipements de médiation : 169 000 €

1) Pôle *lecturas, culturas, encontras*

2) Pôle d'interpretacion immersiu

Espace de Lecture-Découverte

39 000 €

Création du fonds

15 000

Aménagement de l'espace

24 000

Espace d'immersion numérique

116 000 €

Etude livraison et pose

20 000

Équipement et matériel immersif

71 000

Investissement contenus initiaux

25 000

MiniLab

14 000 €

Équipements : imprimante 3D,
Brodeuses...)

14 000

Sous-total :

39 000 €

Sous-total :

130 000 €

Modélisations de ventilation RH pour assurer l'ouverture de l'espace Pôle lecturas, culturas, encontros [Herraiz]

- **Projection à moyen constant - 3 ETP**
[Fermé le lundi, mardi et dimanche]

Ouverture aux publics de l'espace de découverte							
	Base horaire	Journée semaine (JV)		Mercredi après-midi		samedi	
		Heure/jour	total heure	Heure/jour	total heure	Heure/jour	total heure
		2	15h-17h	3	14h-17h	3	14h-17h
2021	Nov :	7	14	4	12	4	12
	Dec :	10	20	3	9	3	9
	Janv :	8	16	4	12	4	12
	Feb :	8	16	4	12	4	12
	Mars :	9	18	5	15	4	12
2022	Avr :	9	18	4	12	5	15
	Mai :	6	12	3	9	3	9
	Juin :	9	18	5	15	4	12
	Juil :	8	16	4	12	5	15
	Août :	8	16	5	15	4	12
	Sept :	10	20	4	12	4	12
	Oct :	8	16	4	12	5	15
Total annuel		100		49		49	
							198
							494

- **Projection avec 1 ETP dédié supplémentaire + Affectation 3 ETP permanent de l'établissement**
[Fermé le lundi et le dimanche]

Ouverture aux publics de l'espace de découverte							
	Base horaire	Journée semaine (MaJV)		Mercredi après-midi		samedi	
		Heure/jour	total heure	Heure/jour	total heure	Heure/jour	total heure
		4	13h-17h	6	12h-18h	7	10h-17h
2021	Nov :	13	52	4	24	4	28
	Dec :	14	56	5	30	3	21
	Janv :	12	48	4	24	4	28
	Feb :	12	48	4	24	4	28
	Mars :	14	56	5	30	4	28
2022	Avr :	13	52	4	24	5	35
	Mai :	13	52	4	24	4	28
	Juin :	13	52	5	30	4	28
	Juil :	12	48	4	24	5	35
	Août :	13	52	5	30	4	28
	Sept :	14	56	4	24	4	28
	Oct :	12	48	4	24	5	35
Total annuel		155		52		50	
							257
							1282

- **Projection idéale pour les usagers - 1,5 à 2 ETP dédiés supplémentaires**
[Ouverture 7j. /7]

Ouverture aux publics de l'espace de découverte							
	Base horaire	Journée semaine (LMaMeJV)		Samedi et jours fériés		Dimanche	
		Heure/jour	total heure	Heure/jour	total heure	Heure/jour	total heure
		5	13h-18h	8	10h-18h	3	10h-13h
2021	Nov :	20	100	6	48	4	12
	Dec :	23	115	3	24	4	12
	Janv :	21	105	4	32	5	15
	Feb :	20	100	4	32	4	12
	Mars :	23	115	4	32	4	12
2022	Avr :	21	105	6	48	4	12
	Mai :	21	105	6	48	3	9
	Juin :	21	105	5	40	4	12
	Juil :	20	100	6	48	5	15
	Août :	22	110	5	40	4	12
	Sept :	22	110	4	32	4	12
	Oct :	21	105	5	40	5	15
Total annuel		255		58		50	
							363
							1889